



« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » (Bertholt Brecht)



N° 2013 / 01

## KIKADIKOI ?

## EDITO

- 1 - "Je m'inquiète du fait que 0,5% de la population mondiale détient 35% des richesses".
- 2 - "1 000 Milliards d'euros , c'est le coût annuel de l'évasion fiscale".
- 3 - "Si on continue comme ça, on aura une révolution en France".
- 4 - "J'ai le sentiment surtout d'être extraordinairement influente dans l'équilibre croissance-austérité".
- 5 - "Nous apprenons effectivement la démocratie. C'est assez nouveau ..."
- 6 - "Un gay qui vote à droite, c'est comme une dinde qui vote pour Noël".

Réponses :  
1 : Christine Lagarde, directrice du FMI, au journal "Le Monde".  
2 : La Commission Européenne.  
3 : Nicolas Dupont-Aignan.  
4 : Karine Berger, députée PS, dans une interview légèrement immodeste à "La Provence".  
5 : Jean-François Coppe.  
6 : Jean-Luc Romero, ex député UMP.

## Sommaire

- P 1 : Edito
- P 2 : Le Quart d'heure maudit
- P 3 : Lettre au DI
- P 4 : Réponse du DI
- P 5 : Résultats élections Masse
- P 7 : Allo, non mais allo quoi !
- P 8 : Sécurisation de l'emploi
- P 9 : Agenda et adhésion

En ce début d'été, le temps est à l'image de la politique sociale gouvernementale, **chaotique** ! Les annonces de plans sociaux dans tout le pays se multiplient : Michelin, PSA, Virgin, la FNAC, même le secteur bancaire n'est pas épargné avec ING et la Société Générale. Et pourtant, nombre d'entre eux font des profits, mais hélas, pas assez importants pour leurs actionnaires. Les requins de la finance s'acharnent sans aucun scrupule sur le monde du salariat.

Que dire de l'accord national interprofessionnel signé entre le patronat, la CFDT, la CFTC, et la CGC, adopté le 14 mai 2013 par le Sénat, qui est un chantage généralisé permettant aux patrons la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail ?

Que dire de la promesse non tenue par le candidat Hollande sur l'encadrement des salaires des patrons du privé ?

Que dire de la multiplication des scandales financiers ? (WOERTZ / GUEANT / LAGARDE / CAHUZAC). Les gouvernements successifs SARKHOLLANDE jettent de plus en plus le discrédit sur la classe politique française !

Que dire du rapport Moreau sur les retraites, proposant le calcul de la retraite des fonctionnaires sur les dix dernières années, et l'allongement de la durée de cotisation ?

Que dire du gel depuis 2010 des salaires des fonctionnaires et reconduit en 2014 ?

Que dire de la suppression des assistants de prévention du ministère ?

Que dire de la mise en place en Douane du projet stratégique 2018, annonciateur de suppression d'emplois ?

Que dire de la pression et de la souffrance au travail, subies par une majorité de douaniers ?

Autant de raisons pour nous citoyens, fonctionnaires, retraités, douaniers de se mobiliser !

.../...

Thierry LEPAON, nouveau Secrétaire Général de la CGT, élu à Toulouse lors du 50ème congrès de la CGT, annonce une grande journée de mobilisation début septembre pour la défense de nos retraites.

Le 18 septembre 2013, dans le prolongement des Etats Généraux, l'intersyndicale douanière organisera un forum débat au palais d'Iena à Paris, avec la participation de politiques, d'acteurs de la vie sociale, de journalistes, de syndicalistes, de citoyens et bien sur de douaniers....

**Alors profitons toutes et tous de nos prochaines vacances salvatrices, car la rentrée sera chaude ! Chassons les fascistes et autres groupuscules d'extrême droite du pavé et réapproprions nous la rue pour le maintien et la reconquête de nos acquis sociaux !**

Bonnes vacances à toutes et tous et un grand merci pour la confiance que vous nous avez accordée, en votant CGT lors du vote de la MASSE DES DOUANES le 30 mai 2013.

## LE QUART D'HEURE MAUDIT

- On sait les finances de l'Etat exsangues, on nous rebat les oreilles sur les nécessaires économies à réaliser, mais on était loin de penser que la chasse au gaspi irait jusque là...

- Les BSI et BSE de l'interrégion se doivent d'être mobiles. Elles sont donc équipées de véhicules sérigraphiés et banalisés. L'agent qui doit piloter l'escouade là où la cote de service lui demande bénéficie d'un quart d'heure en plus de sa vacation pour préparer le véhicule utilisé : charger le matériel nécessaire aux contrôles, vérifier le bon état de marche du véhicule avant, pendant et après le service, etc. bref, cet agent est responsable et la hiérarchie saura le convoquer si la prestation demandée n'est pas effectuée, si une panne n'est pas signalée. Mieux, les garages administratifs ne sont pas toujours sur place. Ils sont, comme à Montbéliard par exemple, situés à un kilomètre, et en plein cœur d'une ZUS ! Ce quart d'heure n'est donc pas volé, loin de là !

- Les agents de la BSI d'Auxerre ne bénéficient pas de ce quart d'heure. Ils demandent, il y a peu, légitimement, à en bénéficier, comme tous les agents de l'interrégion. Non seulement le refus hiérarchique est catégorique, mais il est désormais question de supprimer ce quart d'heure à... tous les agents de l'interrégion !

- Ce quart d'heure n'est pas un privilège, bien au contraire. Vouloir l'ôter à tous relève de la mesquinerie la plus vile.

- Mais peut-être est-il plus simple de voler un quart d'heure à des agents qui, nous le savons tous, roulent sur l'or, pour redresser les comptes de l'Etat, que de s'attaquer aux réelles gabegies administratives faites de prébendes et d'avantages qu'il nous serait facile (mais trop fastidieux) de lister ici.



Monéteau, le 16 mai 2013

Monsieur le Directeur Interrégional,

La Section CGT de Bourgogne a demandé récemment l'octroi de la demi-heure chauffeur pour les agents des trois brigades de notre région. Ce forfait est attribué dans les autres unités de l'Interrégion ainsi que de dans de nombreux endroits en France.

Madame la Directrice Régionale de Bourgogne a refusé cette compensation, aux prétextes que les véhicules actuels ne nécessitent plus d'entretien avant un départ en service (?), et que les seules unités qui bénéficient du ¼ chauffeur sont celles ayant des garages éloignés de leur brigade. C'est inexact !

**En outre, le forfait chauffeur doit être considéré comme une reconnaissance de la pénibilité du rôle du conducteur.**

Pour mémoire, voici un historique du ¼ chauffeur :

Il a été octroyé dans les années 80 lorsque notre administration a retiré le permis administratif que nous faisait passer l'Inspecteur en charge des STA et du parc automobile.

Depuis les agents de la branche Surveillance mettent à disposition de l'administration leur permis de conduire avec toutes les conséquences qui en découlent !

En compensation est octroyé à la Surveillance le ¼ d'heure chauffeur en début et en fin de vacation. Entré en Douane en 1984 et ayant débuté en Surveillance dans la Direction Régionale de Lille j'ai toujours connu cette disposition.

Nous avons réitéré notre demande à Madame la Directrice Régionale de Bourgogne qui nous a informé qu'elle vous transférait notre revendication. Dans les jours qui ont suivi le ¼ chauffeur dont bénéficiaient les agents de la DR du Centre a été supprimé.

Faut-il y voir une sanction ? Ou est-ce la crainte de votre part et des DR de voir chuter " l'indicateur opérationnel Surveillance ?".

**Nous demandions l'équité pour tous les agents et non un nivellement par le bas !** De surcroît, vous avez tout simplement omis de nous consulter sur ce dossier, alors que vous dites attacher une importance toute particulière au dialogue social.

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos arguments et que vous réparerez, en cette période difficile, cette injustice dont sont victimes les agents de la Surveillance.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, mes salutations distinguées.

Pour la CGT, Didier Bourigault



**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS**

Dijon, le 31 mai 2013

**DIRECTION INTERRÉGIONALE  
BOURGOGNE - CENTRE - FRANCHE-COMTÉ**  
6 Rue Nicolas Berthot - CS 53308  
21033 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 58 20 20  
Télécopie : 03 80 58 41 60  
Site internet : <http://www.douane.gouv.fr>

Affaire suivie par Philippe BAILLET  
Téléphone : 09 70 27 63 01  
Télécopie : 03 80 58 41 60  
[philippe.baillet@douane.finances.gouv.fr](mailto:philippe.baillet@douane.finances.gouv.fr)

Réf : CAB1305312-05

**Le directeur interrégional**

à

**Monsieur le Secrétaire Régional  
SNAD-CGT-Bourgogne**

**OBJET** : Temps forfaitaire pour les opérations courantes d'entretien des véhicules  
**RÉFÉRENCE** : Votre courrier du 16 mai 2013.

Par courrier du 19 avril 2013 adressé à Mme Larmand-Canitrot, directrice régionale de Bourgogne, vous avez sollicité l'attribution à l'ensemble des unités de la direction régionale de Bourgogne d'un temps forfaitaire pour l'entretien courant des véhicules. A cette occasion, vous avez souligné l'hétérogénéité des situations au sein de l'interrégion.


Mme Larmand-Canitrot m'a transmis votre courrier, estimant que ses services appliquait les instructions administratives en vigueur et que les autres services mentionnés dans votre courrier ne relevaient pas de sa compétence.

Dès réception de votre courrier, j'ai été amené à rappeler aux 3 directions régionales que le texte applicable dispose que l'octroi de forfaits en temps est proscrit si ceux-ci ne correspondent pas à un travail effectif des agents. J'ai donc demandé aux directions régionales de faire application des instructions administratives et de s'assurer que les forfaits accordés correspondaient à des sujétions effectives en temps.

Dans ce cadre, je n'ai donné aucune directive de suppression ou de modification des forfaits en temps. En effet, la fixation des forfaits relève de la compétence des directions régionales en charge des services opérationnels.

A ma connaissance, des forfaits en temps ont été maintenus, d'autres ont été modifiés pour les mettre en conformité avec les instructions administratives, comme il l'a été demandé.

Enfin, les motifs que vous invoquez en vue d'une application extensive des temps forfaitaires ne peuvent être pris en compte dans la mesure où une telle demande est explicitement contraire aux instructions administratives.

  
**Philippe Baillet**

# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MASSE 2013

## Conseil d'Administration

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	CFDT	CFTC	CGT	USD FO	CGC	SOLIDAIRES	UNSA
VOIX	707	612	578	70	64	166	47	11	138	82
%		86,56	100	12,11	11,07	28,72	8,13	1,9	23,88	14,19

## Commission Régionale de la Masse Bourgogne - Centre - Franche-Comté

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	CFDT	CFTC	CGT	USD FO	SOLIDAIRES	UNSA
VOIX	701	610	573	84	57	187	43	134	68
%		87,02	100	14,66	9,95	32,64	7,5	23,39	11,87

Répartition en sièges 2013 (6 sièges) :

CGT : 2 sièges.

CFDT, CFTC, SOLIDAIRES et UNSA : 1 siège chacun.

Chiffres de 2010 Commission Régionale de la Masse (Bourgogne - Centre) :

CGT : 123 voix 33,51%                      2 sièges

CFTC : 26 voix 7,08%

FO : 49 voix 13,35%                      1 siège

SNCD : 41 voix 11,17%                    1 siège

SOLIDAIRES : 93 voix 25,34%            1 siège

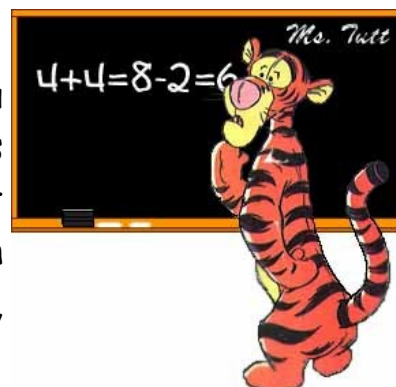
UNSA : 35 voix 9,53%                      1 siège

Analyse :

Nonobstant le changement de périmètre de l'élection à la Commission Régionale de la Masse et la difficulté à comparer les chiffres, la CGT reste la première organisation syndicale avec près d'un tiers des suffrages exprimés.

La CGT est la seule organisation syndicale à disposer de 2 sièges. On constate que la CFTC remplacera USD-FO autour de la table de réunion.

Deux de nos camarades, présents lors du dépouillement ont constaté, hélas, que plusieurs bulletins de vote en faveur de la CGT étaient nuls (inversion des listes CA et CRM, profession de foi à la place de la liste des candidats, signatures) ! 37 bulletins se sont révélés nuls.



Ces résultats, favorables à notre organisation ne sont que justice ! En effet, nos élus ont toujours défendu, tout au long de leur mandat, les intérêts des locataires et de l'institution Masse des Douanes.

Les sections SNAD CGT de Bourgogne, du Centre et de la Franche-Comté remercient l'ensemble des collègues qui ont porté leurs bulletins pour notre liste.

### Vos élus en Commission Régionale de Masse :

Titulaires :        Christophe BILLARD  
                          Didier BOURIGAULT

Suppléants :        Christophe BOUDOT  
                          Gérald LIEZ



## ALLO, NON MAIS ALLO QUOI !

### Chez un opérateur Lambda...

-Ah, il faut que j'appelle la douane...

je tape mon numéro.....

"Bonjour le numéro que vous avez composé n'est pas attribué. Veuillez vérifier le numéro de votre correspondant et renouveler votre appel. Au revoir".

bon je vais donc vérifier mon numéro.

Je vérifie l'annuaire, c'est bon.

Je tape douane sur les pages jaunes... ben non mon numéro est bon !

J'ai une idée, je vais envoyer un mail à mon dernier contact et je vais leur demander leur numéro.

### Pendant ce temps dans les bureaux de douane....

Chaque agent des douanes vient d'être doté d'un téléphone flambant neuf compatible avec la nouvelle téléphonie internet "CRISTEL". L'administration fait des **économies**, Christel coûtera moins cher, mais il faut quand même investir sur des postes neufs... Un par agent.

Pendant un laps de temps, les anciens postes seront conservés, soit. Les opérateurs pourront encore appeler sur les anciens numéros.

Et puis vient le jour, où l'ancien téléphone est enlevé.. Et depuis ce jour-là, le douanier n'est plus dérangé par les coups de fil... La douane va passer un bel été...

Il aurait peut-être fallu un message qui annonce les nouveaux numéros, oh non, oh la non, ça coûte trop cher... On économise, c'est stratégique.

**CRISTEL jubile, mais Marianne pleure.**

ALLO, NON MAIS ALLO QUOI

T'appelle la douane, mais t'as pas la douane.

C'est comme si, je sais pas moi, mais c'est comme une administration qui n'aurait pas de fonctionnaire, ALLO QUOI.



PS et méa culpa, au jour où nous publions certains numéros ont été notifiés sur les pages jaunes internet....





# SÉCURISATION DE L'EMPLOI : LA LOI QUI TUE

Casser le code du travail : Le Médef l'exigeait, la droite en rêvait, notre président l'a fait!

La loi de "sécurisation de l'emploi" (jusqu'où l'on pousse le cynisme...) a été votée en juin 2013. Elle est la transcription juridique de l'accord de la honte, signé le 11 janvier 2013, par la CFTC, la CFE-CGC et la CFTC, soutenues par l'UNSA.

Ainsi s'organise la grande braderie des droits du salarié, désormais transformé en simple variable d'ajustement de l'entreprise. Concrètement, voici comment cela se traduit :

- Tu n'es pas OK pour voir ton salaire baisser ? Licencié !
- Tu refuses d'aller bosser à 300 km ? Viré !
- Tu ne veux pas voir ton temps de travail modulé à volonté ? Tu y mets vraiment de la mauvaise volonté...Dégagé !

Et dans ces cas, fini le recours en prud'hommes ! Et les représentants du personnel voient leur action entravée par des délais d'intervention raccourcis.

Résultat : La seule sécurisation que l'on observe, c'est celle des marges de l'entreprise....

Oui mais tout de même, à la télé, yzonparlé de contreparties positives pour le salariat...

Parlons-en :

- Les droits rechargeables à l'assurance chômage ? Fausse nouveauté et allocations plus faibles à partager entre plus de bénéficiaires...
- La surtaxation des CDD ? Elle est compensée très largement (45 millions d'économies pour les patrons) par une exonération totale des cotisations chômage pour les moins de 26 ans ! De plus, elle rend légal le CDD de moins d'un mois !
- La généralisation de la complémentaire santé ? LE cadeau aux salariés ! Sa mise en place est programmée pour seulement 2016, c'est l'employeur seul qui choisira le prestataire et les contrats n'assureront, à coup sûr, qu'un panier de soins minimum. En outre, c'est un pas de plus vers la privatisation de notre système de Sécurité sociale...

Bref, c'est tout bénéf pour le Médef, et encore, je te passe bien des détails, parce que c'est rudement technique ! Alors on pourrait se dire que nous, employés du public, on n'est pas vraiment impactés par tout ça. Ce serait oublier qu'on a tous des conjoints, des enfants, des amis qui eux travaillent dans le privé, et qu'en plus, la fonction publique n'est pas imperméable, loin s'en faut, aux "avancées" ultra libérales... Voilà pourquoi une poignée d'irréductibles douaniers icaunais ont défilé à deux reprises sous la pluie et dans le froid, parce que le syndicat ne s'arrête pas à la porte du bureau...

## Agenda



### DI DIJON :

10-09-13 : CAPL Cat C : Recours en notation.

12-09-13 : CAPL Cat A : Recours en notation.

26-09-13 : CAPL Cat B : Recours en notation.

Pour vos recours en notation, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT. Ils sont présents dans toutes les grades de toutes les catégories.

18-09-13 : Etats généraux de la Douane et débats au Palais d'Iéna à Paris.

04-10-13 : Assemblée Générale Snad-CGT Bourgogne à Rosey (à côté de Châlon sur Saône).

10-09-13 : Grande mobilisation sur les retraites à l'appel de la CGT, FSU, FO et Solidaires.



Pour renforcer la démarche  
Et l'action revendicative  
Fondées sur la démocratie et l'unité



**JE ME SYNDIQUE A LA CGT**

NOM : .....

PRENOM : .....

DIRECTION : .....

AFFECTATION : .....

GRADE : ..... ECHELON.....

TEMPS PLEIN / PARTIEL : .....%

ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :

.....

.....

.....

.....

.....

Le .....

(Signature)

A découper et à remettre à un responsable SNAD-CGT ou à expédier à Didier Bourigault, Auxerre BSI ou Martine Ménager, Chalon CRD.